

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

- Justice, cours de, le gouverneur et le Conseil sont autorisés à établir des cours, 138, 319; le gouverneur en son conseil est autorisé à établir des cours, 150; ordonnance pour établir et réglementer des cours, 180; règles générales relatives aux juges dans les actions personnelles, 226; comité choisi pour préparer un rapport sur les affaires concernant les cours, 859; rapport du comité du Conseil à ce sujet, 862. *Voir aussi* Justice.
- Keene, Witshed, membre du conseil du commerce, 579.
- Kingston, *voir* Cataraqui.
- Kneller, Henry, reçoit des appointements temporaires comme procureur général, notes pp. 376, 382; sa mort, note 3, p. 703.
- Knox, William, remarques sur le troisième projet du bill de Québec, 537; mentionné, 527, 537.
- Labrador, côte du, sous l'autorité du gouverneur de Terre-Neuve, 137; les sujet français désirent être sous la protection de Québec, 493; encouragement des pêcheries, 592; le droit des Canadiens d'y faire la pêche doit être protégé tel que requis par les instructions de Carleton, 1775, 592; les pêcheries doivent être encouragées, 592, 814.
- La Crêne, abbé de, doyen du chapitre de Québec, 51.
- La Corne, Saint-Luc, membre du Conseil législatif, 685, 703, 733. *Voir aussi* Saint-Luc.
- La Fayette, marquis de, sa visite aux sauvages, 763.
- La Naudière, Charles de, membre du Conseil législatif, 473, 802.
- Langue anglaise, projet de Finlay pour la faire adopter dans les cours et les écoles gratuites, 941.
- Leake, major Robert, signe une pétition en faveur des loyalistes, 761.
- Le Brun, M., avocat français, lettre à Maseres, 516.
- Lees, John, membre du comité des habitants anglais, 473, 487, 569.
- Legge, capitaine, commande les troupes anglaises à Masquinonge et à Machiche, 73.
- Le Loutre, abbé, a été une cause de difficulté en Acadie, note 1, p. 142.
- Le Maistre, capitaine, envoie au comité du Conseil une liste des vaisseaux sur les lacs Ontario, Erié et Huron, 886.
- Léry, Chaussegros de, membre du Conseil législatif, 685, 703, 732, 780, 802, 841, 857, 860.
- Lester, Robert, membre du comité des marchands de Québec, 895.
- Lettres d'administration, objection contre la manière de les accorder, 883.
- Lettres de change, celles qui ont été tirées au Canada devraient être payées par la France, 81; ordonnance à ce sujet, 667.
- L'Evesque, Francis, membre du Conseil législatif, 685, 703, 706, 780, 802.
- Lévis, marquis de, pp. 5, 8, 9.
- Lévis, marquis de, envoie une lettre à Amherst au sujet de la capitulation de Montréal, 5.
- Lewes, sir Watkin, prend part à la discussion concernant les affaires du Canada à la Chambre des communes, 936.
- Liberté de débat, doit être accordée, 279, 804.
- Lieutenant-gouverneur, Carleton remplit cette charge, note 2, p. 273; Hamilton est révoqué, note 1, 765; les gouverneurs de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick prendront le titre de lieutenant-gouverneurs, 795; Carleton recommande d'en nommer un pour les districts de l'ouest, 940. *Voir aussi* Burton, Carleton, Cramahé, Hamilton et Hope.
- Limites couvertes de bois, disposition à ce sujet, 172, 294.
- Lisborne, lord, membre du conseil du commerce, 373.
- Lisle, M. de, chapelain de la garnison de Montréal, 516.
- Liste civile, répugnance des colonies à l'égard de l'adoption d'une liste civile permanente, 967.
- Livingston, James, lettre interceptée et envoyée à Dartmouth, note 1, p. 654.
- Livius, Peter, nommé juge en chef en 1776, note 1, p. 685; destitué par Carleton, note 1, p. 693; le conseil du commerce désapprouve la conduite de Carleton et réinstalle Livius dans ses fonctions, note p. 693; propose un amendement au système judiciaire de Québec, note p. 696.
- Lois, les représentants du peuple devront élaborer un code civil conforme autant que possible aux lois d'Angleterre, 138, 319; pouvoir accordé à l'Assemblée de faire des lois, 149; règlements qui seront mis en vigueur par le gouverneur en son conseil et par l'Assemblée dans la préparation et l'adoption des lois, 159, 280; il est question de maintenir les lois françaises ou d'adopter celles d'Angleterre comme lois générales dans la province, 342; avantages et désavantages de ces méthodes, 342-346; Carleton suggère de suivre la loi anglaise en matière criminelle et la loi française en matière civile, 350; Maseres propose de maintenir certaines parties de la loi française et d'introduire en entier la loi criminelle anglaise, 516.
- Loi anglaise, proposé d'en faire la loi générale à l'exception de certaines parties qui seront indiquées par une proclamation, 342; avantages et désavantages, 345-346; proposé par Carleton de suivre la loi anglaise dans les causes criminelles, 349; Wedderburn en